



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
**Commission de formation professionnelle
du pôle "Technique"**

Commission de formation professionnelle du pôle "Technique"
p.a. Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
Rue Prévost-Martin 6
Case postale 192
1211 Genève 4

N/réf. : DIP – Z 338

Genève, le 1^{er} décembre 2022

**Rapport d'activité législature 2018-2023
4^e année
(1^{er} décembre 2021 – 30 novembre 2022)**

I. Bases légales de la commission

- 1.1. loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (A 2 20);
- 1.2. règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (A 2 20.01);
- 1.3. loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007 (C 2 05), art 78 à 81;
- 1.4. règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle, du 17 mars 2008 (C2 05.01) articles 87 à 92.

II. Compétences légales de la commission

En respect de la loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007 (C 2 05), art 78 à 81, les commissions de formation professionnelle ont pour tâche de veiller au bon fonctionnement de la formation professionnelle, dans l'ensemble des filières aux niveaux secondaire et tertiaire non universitaire, et de faire toutes les propositions nécessaires à son développement et son amélioration.

III. Activités de la commission

La commission s'est réunie le 14 mars 2022 et le 3 octobre 2022.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- Analyse des indicateurs de la formation professionnelle (contrats dual et plein-temps, taux de résiliation et résultats aux examens de fin d'apprentissage). et retours des groupes de travail au sein des commissions spécifiques pour favoriser la diminution des échecs dans les professions à risque.
- Présentation du dispositif des référents métiers – Information et orientation scolaires et Professionnelles (IOSP) de l'Association Paritaire Formation Professionnelle (APFP), qui ciblera trois objectifs : Valoriser la formation professionnelle - Promouvoir les métiers - Harmoniser et mutualiser les pratiques.

- Effectifs de la rentrée 2022-2023 : le nombre de contrats signés augmente très légèrement par rapport à 2021 (+5.6% par rapport à 2021; +10% par rapport à 2020; +6.2% par rapport à 2019). La carrosserie enregistre une rentrée d'exception ainsi que les conducteurs de véhicules lourds avec respectivement 35 et 25 nouveaux contrats. Cette augmentation vient compenser la baisse significative des effectifs de 1ère année dans la filière de la médiamatique (19). Du côté des entreprises formatrices 48 autorisations de former ont été délivrées durant l'année scolaire 2021-2022 (56 en 2020-2021). Ce qui monte à 320 le nombre d'entreprises actives principalement dans la mobilité (122) et l'informatique (101).
- Présentation du Centre de compétences entreprise (CCE). Le centre de compétences entreprises (CCE) a notamment pour mission l'accompagnement des entreprises (formation des nouveaux formateurs et commissaires et prospection ciblée de nouvelles entreprises).
- 2 Roues Suisse : avec ses 52 entreprises, le domaine du 2 roues à Genève revêt un potentiel de développement de places d'apprentissage intéressant. En effet, seules 10 d'entre elles sont formatrices. Les raisons en sont d'une part, la qualification des collaborateurs qui pour la plupart ne répondent pas aux exigences de l'ordonnance et d'autre part, la petite taille des entreprises qui peinent à couvrir l'intégralité du champ de formation.
- La nouvelle ordonnance des carrossiers réparateurs CFC propose une formation de trois ans de généraliste qui vient compléter les deux filières de quatre ans en tôlerie et peinture.
- Mécatronique industrielle, point de situation du groupe de travail sur les examens partiels et sur les modalités de la formation année base.
- Présentation des résultats examens 2022 : Le taux de réussite global (toutes professions et populations confondues) de 82.6% est légèrement inférieur à ceux enregistrés ces 10 dernières années. Le taux de réussite du pôle est quasi identique aux années précédentes (*hormis 2020*) avec 86.9%, supérieur à la moyenne cantonale de 82.6 %.
- Les modalités de mise en œuvre des dispositifs de formation dual-mixte et de type Junior Team sont explicitées et présentées.
- Le dispositif de soutien à l'employabilité des apprenti-e-s nouvellement qualifié-e-s Tremplin Job est présenté.
- Informations des commissions spécifiques.

IV. Secrétariat de la commission

Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue - Service de la Formation professionnelle.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- Mise à jour de la base de données des membres des commissions de formation professionnelle,

- Convocation des séances de la commission; rédaction et diffusion des notes de séance.

V. Frais de la commission

A. *Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)*

Frs 2'267.50

B. *Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)*

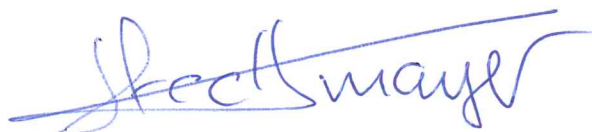
Néant.

C. *Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)*

Néant.

D. *Remboursement de frais (art. 28 RCOF)*

Néant.



Christian STADLMAYER
Président